

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	29

PRESENTS	26
POUVOIRS	3
ABSENTS	8

Vote Pour :	29
Vote Contre :	0
Abstention :	0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU, Michel BONNET, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Pascale PUIBASSET, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°09_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 05- Travaux rénovation énergétique école de Sainte Cécile d'Avès à Gaillac - Validation Avant-Projet Définitif

Exposé des motifs

Dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a identifié l'école de Sainte Cécile d'Avès à Gaillac comme un bâtiment nécessitant une rénovation énergétique.

La construction de l'école datant d'avant l'instauration des normes de performances thermiques, une partie des bâtiments de l'école est très déperditive. Les autres corps de bâtiments ont été construits entre 1970 et 2010. Ils ont donc des performances énergétiques hétérogènes et en deçà des normes actuelles.

Par ailleurs cette école a bénéficié en 2024 de l'installation d'une chaudière à granulés de bois, en remplacement de la chaudière fioul. Dans la continuité de ces travaux, il est donc proposé de finaliser un programme de rénovation énergétique sur cet ensemble bâtimementaire sur 2025 -2026.

Pour accompagner à la définition de ce programme, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée en 2024 au Cabinet d'architecte ASTRUC de Gaillac.

La présente décision concerne le programme de rénovation énergétique en phase Avant-Projet Définitif.

Les travaux prévus concernent les postes suivants :

- Isolation des murs périphériques par l'extérieur, ou l'intérieur selon les bâtiments,
- Renforcement isolation en toiture,
- Installation VMC double-flux, ou simple-flux selon les bâtiments,
- Remplacement des menuiseries simple vitrage,
- Relamping LED,
- Installation panneaux photovoltaïques pour autoconsommation et travaux induits sur toiture du réfectoire.

Les objectifs recherchés par ce programme de travaux sont :

- Réduire les consommations énergétiques de ce site (-44% d'Energie Finale consommée, y compris chaufferie bois),
- Améliorer le confort d'usage de ses occupants.

L'opération comprend des travaux de rénovation énergétique et des frais de prestations intellectuelles.

Le coût d'opération inscrit au PPI est de 716 500 € TTC dont :

- Budget Education Jeunesse : 689 000 € TTC (Prestations intellectuelles comprises).
- Budget Photovoltaïque : 27 500 € TTC.

Le coût prévisionnel des travaux en phase APD se détaille comme suit :

COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX	HT	TTC
Lot 01 – Gros-œuvre	22 500 €	27 000 €
Lot 02 – Désamiantage	4 000 €	4 800 €
Lot 03 – Charpente – Couverture - Zinguerie	5 500 €	6 600 €
Lot 04 – Menuiseries extérieures	150 400 €	180 480 €
Lot 05 – ITE - Façade	69 000 €	82 800 €
Lot 06 – Isolation – Plâtrerie	67 200 €	80 640 €
Lot 07 – Menuiseries intérieures	12 000 €	14 400 €
Lot 08 – Peinture	12 000 €	14 400 €
Lot 09 – Electricité	22 500 €	27 000 €
Lot 10 – Chauffage – Ventilation – Climatisation	113 500 €	136 200 €
Total APD Rénovation Energétique	478 600 €	574 320 €
<i>Prestations intellectuelles (Maîtrise d'œuvre, CTC, SPS...)</i>	<i>53 853 €</i>	<i>64 624 €</i>
<i>Reprise couverture + photovoltaïque (Estimation)</i>	<i>64 500 €</i>	<i>77 400 €</i>
TOTAL Programme	596 953 €	716 344 €

A noter que ce montant d'APD est déterminé sous réserve des conclusions du diagnostic amiante avant travaux qui doit être réalisé au cours du premier trimestre 2025.

Des demandes de financements seront faites, après validation de l'APD, auprès des différents partenaires institutionnels (Etat, Région, Département...).

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération notamment l'article 6.3.4 Compétence écoles et services périscolaires,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptées (MAPA), en procédures négociées ou en dialogues compétitifs les travaux d'un montant supérieur à 250 000 € HT et dans la limite des 2 500 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des seuils réglementaires, et, pour l'approbation des avant-projets définitifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'Avant-Projet Définitif du programme de rénovation énergétique de l'école de Sainte Cécile d'Avès tel que présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 04 MARS 2025

- publication - mise en ligne

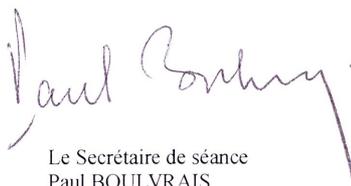
Le 04 MARS 2025

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025



ID : 081-200066124-20250224-09_2025DB-DE